

SITUATION RELATIVE À L'UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES (UPOV)

au 22 février 2021

I. Membres de l'UPOV

Afrique du Sud ¹	Colombie ¹	Japon ²	Ouzbékistan ²	Serbie ²
Albanie ²	Costa Rica ²	Jordanie ²	Panama ²	Singapour ²
Allemagne ²	Croatie ²	Kenya ²	Paraguay ¹	Slovaquie ²
Argentine ¹	Danemark ²	Kirghizistan ²	Pays Bas ²	Slovénie ²
Australie ²	Égypte ²	Lettonie ²	Pérou ²	Suède ²
Autriche ²	Équateur ¹	Lituanie ²	Pologne ²	Suisse ²
Azerbaïdjan ²	Espagne ²	Macédoine du Nord ²	Portugal ¹	Trinité et Tobago ¹
Bélarus ²	Estonie ²	Maroc ²	République de Corée ²	Tunisie ²
Belgique ²	États-Unis d'Amérique ²	Mexique ¹	République de Moldova ²	Turquie ²
Bolivie (État plurinational de) ¹	Fédération de Russie ²	Montenegro ²	République dominicaine ²	Ukraine ²
Bosnie-Herzégovine ²	Finlande ²	Nicaragua ¹	République tchèque ²	Union européenne ^{2, 3}
Brésil ¹	France ²	Norvège ¹	République-Unie de Tanzanie ²	Uruguay ¹
Bulgarie ²	Géorgie ²	Nouvelle-Zélande ¹	Roumanie ²	Viet Nam ²
Canada ²	Hongrie ²	Oman ²	Royaume Uni ²	
Chili ¹	Irlande ³ Islande ²	Organisation africaine de la propriété intellectuelle ^{2, 4}	Saint-Vincent-et-les-Grenadines ^{2, 5}	(Total 77)
Chine ¹	Italie ¹			

¹ L'Acte de 1978 est le dernier Acte auquel 17 États ont adhéré.

² L'Acte de 1991 est le dernier Acte auquel 58 États et deux organisations ont adhéré.

³ A adopté un système de protection des droits d'obtenteur qui couvre le territoire de ses 27 États membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède).

⁴ A adopté un système de protection des droits d'obtenteur qui couvre le territoire de ses 17 États membres (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo).

⁵ Saint-Vincent-et-les-Grenadines sera lié par l'Acte de 1991 le 22 mars 2021.

II. États et organisations intergouvernementales ayant entamé la procédure d'adhésion à la Convention UPOV

États (19) :

Afghanistan, Arménie, Brunéi Darussalam, Émirats arabes unis, Ghana, Guatemala, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Malaisie, Maurice, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Philippines, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe

Organisation (1) :

Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO)

(États membres de l'ARIPO (20) : Botswana, Eswatini, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe)

III. États et organisations intergouvernementales ayant été en relation avec le Bureau de l'Union en vue d'obtenir une assistance pour l'élaboration de lois fondées sur la Convention UPOV

États (23) :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Barbade, Cambodge, Chypre, Cuba, El Salvador, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Libye, Liechtenstein, Malawi, Mozambique, Namibie, Pakistan, République démocratique populaire lao, Soudan, Thaïlande, Tonga, Turkménistan et Zambie

Organisation (1) :

Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC)

(États membres de la SADC (15) : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe)



34, chemin des Colombettes, CH-1211 Genève 20 (Suisse)

téléphone: (+41-22) 338 91 11 — télécopie: (+41-22) 733 03 36

e-mail: upov.mail@upov.int — internet: <http://www.upov.int>